

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (MAC PRAP IBC)

Programme de formation conforme à l'INRS

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque de son entreprise ou établissement et à sa prévention.

Contenu :

- Tour de table pour un retour d'expérience des acteurs PRAP IBC.
- Les risques : accidents du travail et maladies professionnelles.
- Statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (évolution).
- Les principes de la prévention.
- Rappel sur le fonctionnement et les limites du corps humain, (notions élémentaires d'anatomie).
- Retour d'expérience sur :
 - la situation en tant qu'acteurs PRAP ;
 - les observations et analyses des situations de travail ;
 - les différentes atteintes à la santé ;
 - la participation à la maîtrise des risques et sa prévention, les principes de sécurité physique et d'économie d'effort ;
 - relation avec le document unique.
- Épreuve certificative : analyse et correction d'une situation de travail dangereuse proche d'une situation réelle de travail.

Méthodes pédagogiques et outils :

- Travaux en sous-groupes alternant théorie et pratique.
- Étude de cas pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Documents de support mis à la disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux.
- Ordinateur ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard, petits matériels pédagogiques pour la manutention manuelle.

Évaluation :

- Évaluation formative en continu.
- Épreuves d'évaluation certificatives finales réalisées conformément au référentiel PRAP IBC / INRSZ / FOR en vue de l'obtention d'un certificat « ACTEUR PRAP IBC » délivré par l'INRS, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation.
- La validité de ce certificat est de deux ans, et sa prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » d'une journée tous les 24 mois. Dans le cas d'un changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation est nécessaire.
- La formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Engagement envers une véritable démarche de prévention :

Ce temps de « formation-action » doit permettre à l'entreprise de dégager des pistes d'amélioration dans les aspects organisationnels, techniques et humains des situations de travail, en vue de réduire les risques de TMS et ceux liés aux manutentions manuelles. Participe à l'amélioration du document unique.

Profil :

Personnels du secteur industrie, bâtiment et commerce faisant de la manutention manuelle, du port de charges ou des travaux avec des gestes répétitifs, ayant des postures de travail contraignantes ou prolongées, utilisant des engins ou des outils exposant aux chocs, heurts ou vibrations.

Durée :

Une journée, 7 heures, en présentiel. Groupe de 10 stagiaires maximum.

Pré-requis :

Personnels certifiés Acteur PRAP (IBC).

Possibilité de se déplacer en atelier avec accord du chef d'entreprise.

Cette formation est animée par un professionnel de la prévention certifié par l'INRS.

Devis sur demande

Pour tout renseignement, contactez-nous :